

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 Septembre 2019  
**BU 058 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIANUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Ont donné pouvoir : Gilles BEDER (Vice-Président) à Jean-François CETRE (Vice-Président), Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), soit 2 pouvoirs.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Jacques GUILLOT, Adrien LAVIER.

Etaient absents : Jean-Baptiste BAUD, Christian COLIN, Alain MURCIER, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, René BERNARD.

Convocation faite le : 8 septembre 2019

**Objet : Projet de ZAC de Bersaillin / acquisition de terrains.**

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 163 DE du 18 décembre 2018) en matière de « 8. Foncier et immobilier : Acquisition et cession d'actifs dont le cadre général a été préalablement défini par le Conseil Communautaire » ;

VU la délibération réf. n°CO 126 DE prise par le Conseil Communautaire le 7 Novembre 2017 statuant sur les acquisitions foncières à réaliser dans le cadre du projet de création d'une ZAC sur la commune de Bersaillin ;

VU les deux dernières acquisitions à réaliser par la CCAPS (Propriétaires : commune de Bersaillin et Association Foncière de Bersaillin) pour maîtriser toute l'assiette foncière de la nouvelle ZAC (9 ha) ;

VU la nécessité de prendre une nouvelle délibération pour fixer les surfaces définitives et pour mentionner les nouvelles références cadastrales après division parcellaire ;

VU le plan de division et de bornage établi par le cabinet de géomètre Olivier COLIN le 11/03/2019 (Réf Dossier 180558) ;

VU le projet de revente d'une partie du foncier acquis pour permettre le développement de l'entreprise FERRO Charpentes déjà installée sur le site (Délibération Réf. CO 074 DE du 29/05/2018) ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / APPROUVE les projets d'acquisition suivants étant observé que les prix sont fixés au m<sup>2</sup> ;

A- DECIDE d'acquérir auprès de la commune de Bersaillin, propriétaire, les parcelles cadastrées Section ZE N°112 (lot « a » sur le plan) d'une superficie de 4 185 m<sup>2</sup> et N°114 (lot « c » sur le plan) d'une superficie de 1 143 m<sup>2</sup> au prix de 5 967 € ;

B- DECIDE d'acquérir auprès de l'Association Foncière de Bersaillin, propriétaire, les parcelles cadastrées Section ZE N°4 (lot « f » sur le plan) d'une superficie de 337 m<sup>2</sup> et ZE N°27 d'une superficie de 702 m<sup>2</sup> au prix de 1 163 € ;



-----  
**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 Septembre 2019**  
**BU 058 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Projet de ZAC de Bersaillin / acquisition de terrains.**

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou le Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment les actes d'achat relatifs ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

**Michel FRANCONY**

